

# COMMENT VENDRE DES BIENS, DES SERVICES ET DES SERVICES DE CONSTRUCTION AU GOUVERNEMENT

Octobre 2023

*(présentation révisée en fonction des seuils de 2024-25)*

Service Nouveau-Brunswick, Approvisionnement stratégique

# Ordre du jour

---

- **Définitions et termes courants**
- **Plan d'action et stratégie d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord**
- **Les 10 principales questions brûlantes**
- **Conseils pour soumissionner**
- **Questions**

*Avez-vous déjà vendu  
des biens, des services ou  
des services de  
construction au  
gouvernement?*



# Définitions et termes courants



# Définitions et termes courants

- **Passation de marchés publics** : processus qui aboutit normalement à une entente d'achat, de location ou de crédit-bail en vue d'obtenir des biens, des services ou des services de construction.
  - **Biens** : biens meubles, y compris les frais d'installation, d'exploitation, d'entretien ou de fabrication de ces biens. Sont également visés par la présente définition, les matières premières, les produits, le matériel et les autres objets physiques de toute nature et description, à l'état solide, liquide, gazeux ou électronique, sauf s'ils sont achetés dans le cadre d'un contrat pour des services de construction.
  - **Services** : tout service, y compris les services d'imprimerie, sauf les services de construction.
  - **Services de construction** : services liés à construction, à la réparation ou la modification de terrains ou de structures.

# Définitions et termes courants (*suite*)

- **Appel à la concurrence (c.-à-d. processus de sollicitation ou d'appel d'offres)** : mode d'approvisionnement employé pour l'acquisition de biens, de services et de services de construction au moyen d'une demande de soumissions ouverte à plusieurs fournisseurs et qui comprend notamment un appel d'offres, une demande de propositions et d'enchères inversées.
  - **Appel à la concurrence restreinte** : appel à la concurrence dont certains aspects sont limités lors de la sollicitation des soumissions. P. ex. appel d'offres sur invitation - seulement quelques fournisseurs sont invités à soumissionner; ou la période de publication de l'appel d'offres est plus courte.
  - **Appel à la concurrence ouverte** : appel à la concurrence dans lequel la sollicitation de soumissions est annoncée publiquement et est ouverte à tous les entrepreneurs intéressés. P. ex. appel d'offres public.

# Définitions et termes courants (*suite*)

- **Documents de sollicitation:**

- Documents utilisés pour solliciter les soumissions de plusieurs fournisseurs/entrepreneurs pour l'achat de biens, de services ou de services de construction.
- Exemples :
  - Appel d'offres
  - Demande de cotations
  - DP (Demande de propositions)
  - DPN (Demande de propositions négociée)

- **Soumission** : réponse écrite ou soumission proposée par un fournisseur ou un entrepreneur en réponse à un processus ou à un document de sollicitation.

# Définitions et termes courants (*suite*)

- **Fournisseur du Nouveau-Brunswick :**
  - Désigne un fabricant de biens ou un fournisseur de biens ou de services qui a un établissement commercial au Nouveau-Brunswick.
- **Entrepreneur du Nouveau-Brunswick :**
  - Désigne un entrepreneur de services de construction qui a un établissement commercial au Nouveau-Brunswick.
- **Établissement commercial :**
  - Désigne un établissement où un entrepreneur ou un fournisseur exerce ses activités de façon permanente et qui est clairement désigné par un nom et auquel on peut avoir accès pendant les heures normales d'ouverture.



# Définitions et termes courants (*suite*)

- **La valeur estimée** est la valeur maximale estimée du marché public. Elle comprend ce qui suit :
  - tous les renouvellements optionnels;
  - les coûts de transport;
  - les coûts d'entretien;
  - les coûts liés à la fabrication des biens;
  - les frais d'installation, les tarifs, les droits de douane, les primes, les droits, les commissions et les intérêts.
  - **À L'EXCLUSION DES TAXES!**

**Plan d'action et  
stratégie  
d'approvisionnement  
« Le N.-B. d'abord »**



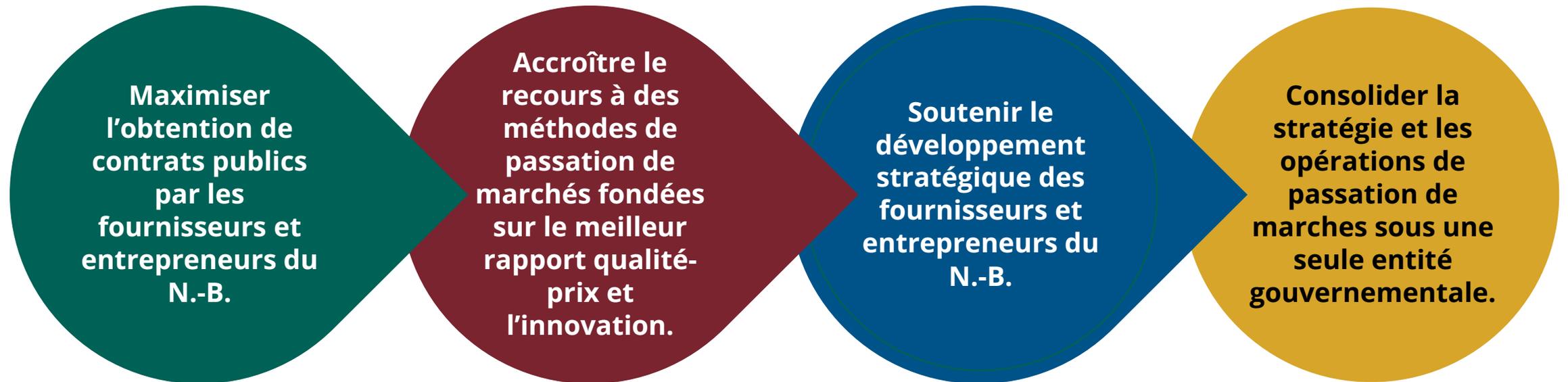
# Depuis les consultations de 2019...

## Consultations des fournisseurs

- Neuf séances de consultations tenues dans sept lieux différents au N.-B.
- Ces séances ont permis aux fournisseurs de présenter leurs difficultés et leurs obstacles et de proposer des solutions.
- Le plan d'action et la stratégie d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord élaborés et mis en œuvre en 2020 en sont le résultat.



# Objectifs du plan d'action et de la stratégie d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord



# Plan d'action et stratégie d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord

Mesures clés achevées

**Politique  
d'approvisionnement  
Le N.-B. d'abord**

**Exemptions**

**Formation et outils**

**Propositions non  
sollicitées**

**Stratégie et fonction  
d'approvisionnement**

**Législation des  
marchés publics**

# Nos résultats

Coup d'œil sur les retombées de la politique d'approvisionnement Le Nouveau-Brunswick d'abord pour le Nouveau-Brunswick



**81%** attribués aux fournisseurs et entrepreneurs du N.-B.



Exercice financier 2022-2023 (d'avril 2022 à mars 2023)

**Dix principales  
questions brûlantes**



# Dix principales questions brûlantes

1. Qu'est-ce qui établit les règles et les processus d'approvisionnement?
2. Comment le gouvernement achète-t-il?
3. Que le gouvernement achète-t-il?
4. Qui est responsable de l'approvisionnement?
5. Quelles sont les possibilités d'affaires?
6. Qu'est-ce que le Réseau des possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick (RPANB)?
7. Comment les soumissions sont-elles retenues?
8. Que se passe-t-il suite à l'attribution des contrats?
9. Le gouvernement peut-il réserver un traitement préférentiel aux entreprises du N.-B.?
10. Avez-vous des ressources qui pourraient m'aider?

**Qu'est-ce qui établit les règles et  
les processus  
d'approvisionnement?**

- **Cadre juridique** de la passation des marchés publics :

- Lois canadiennes/jurisprudence
- Législation provinciale
  - *Loi sur la passation des marchés publics* et règlements
- Accords commerciaux interprovinciaux et internationaux
- Politiques, modalités et conditions

**Pouvoir supérieur**



**Pouvoir inférieur**

- Principe **clé** :

- Le processus de passation des marchés publics doit être juste, ouvert et transparent.

*Remarque : Certaines règles ou certains processus varient selon l'entité acquéresse, la valeur estimée de l'achat, la méthode ou le document d'approvisionnement sélectionné (p. ex. invitation à soumissionner ou demande de propositions) et/ou d'autres circonstances liées aux démarches d'approvisionnement.*

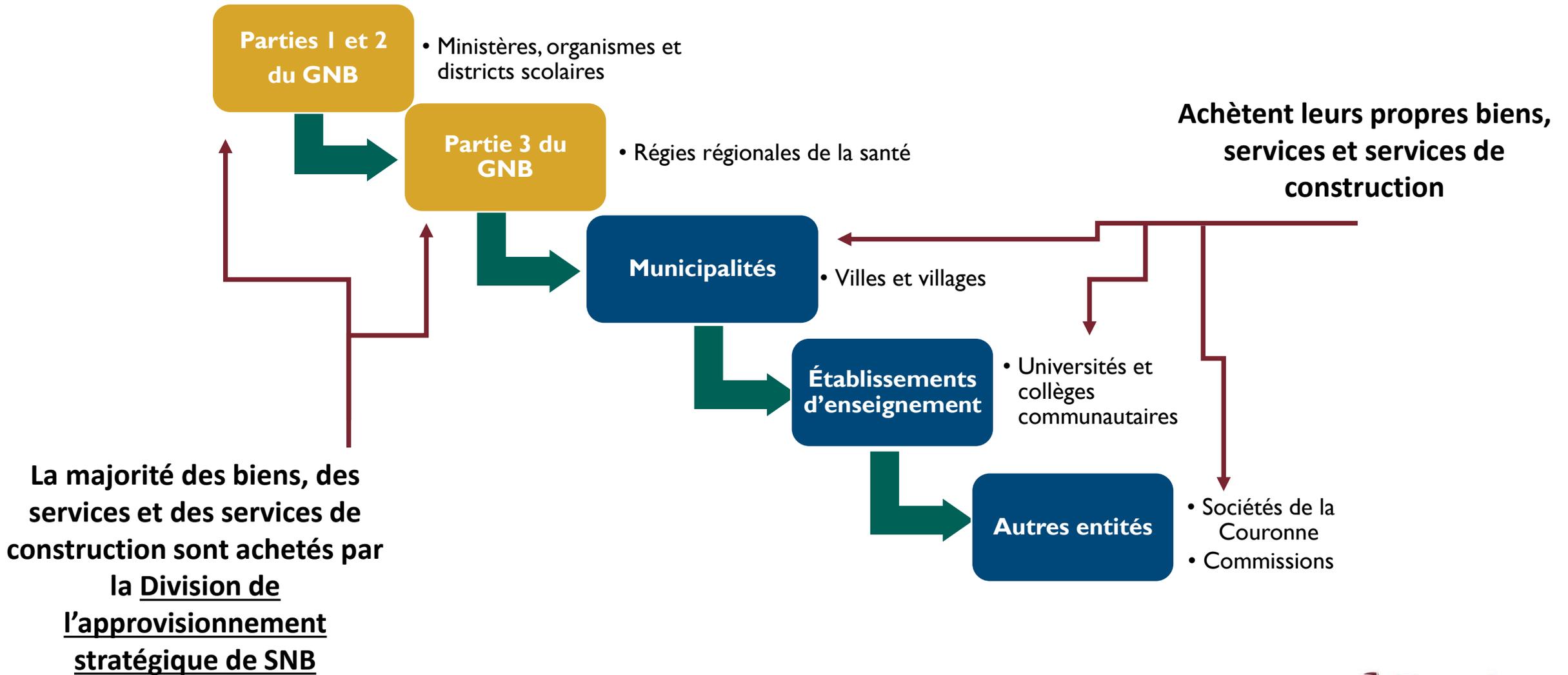
# *Comment le gouvernement* *achète-t-il?*

- Selon la *valeur estimée* de l'approvisionnement, **les modes d'approvisionnement autorisés** varient :
  - Demandes de prix
  - Appel à la concurrence restreinte (appel d'offres sur invitation)
  - Appel à la concurrence ouverte (appel d'offres public)
  - Marché de gré à gré (p. ex. exemption, attribution directe)
- Différents types d'**ententes** :
  - Achat unique
  - Liste de préqualification ou d'admissibilité
  - Contrats à long terme
    - Marchés à commandes
    - Contrats d'approvisionnement

*Que le gouvernement  
achète-t-il?*



*Qui est responsable de  
l'approvisionnement?*



**Quelles sont les possibilités  
d'affaires?**



**Possibilités  
d'affaires à faible  
valeur**



**Possibilités  
d'affaires à valeur  
élevée**



# Possibilités d'affaires à faible valeur

**Conseil** : si vous vendez des biens, des services et des services de construction à faible valeur, faites la promotion de votre entreprise auprès de votre marché cible (c.-à-d. ministère, etc.).

Exemples : services de traiteur, art, etc.

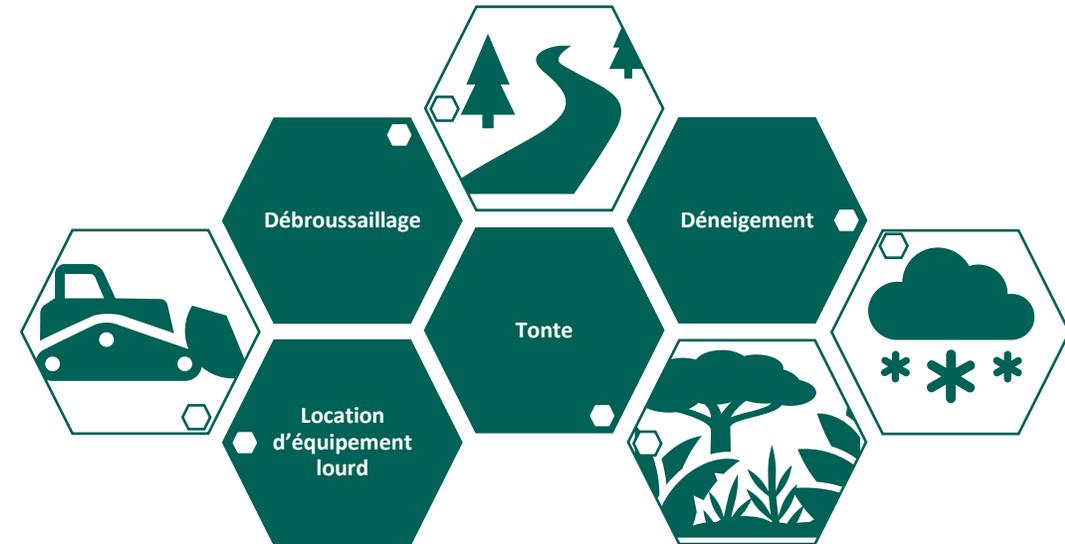
- En dessous de ces seuils, les possibilités NE sont généralement PAS annoncées. →
- Habituellement, demandes de prix ou marché de gré à gré (attribution directe)
- Les ministères, les organismes et les districts scolaires
  - **Effectuent leurs achats eux-mêmes**

Entité	Biens	Services	Construction
Ministères Organismes Districts scolaires	10 000 \$	50 000 \$	100 000 \$
Régies régionales de la santé	133 800 \$	133 800 \$	133 800 \$
Autres entités du secteur public	133 800 \$*	133 800 \$*	133 800 \$*

\*Le seuil peut varier selon l'entité

# Possibilités d'affaires à faible valeur

- **Possibilités d'affaires avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI)**
  - Les bureaux de district du MTI en sont responsables
  - Saisonnières
  - Les bureaux de district du MTI demandent des devis aux fournisseurs (demandes de prix)
    - Communiquez avec les bureaux de district du MTI pour être ajouté à leur liste
- **Six (6) bureaux de district du MTI :**
  - District 1 (Bathurst) – 506-547-2144
  - District 2 (Miramichi) – 506-778-6046
  - District 3 (Moncton) – 506-856-2000
  - District 4 (Saint John) – 506-643-7463
  - District 5 (Fredericton) – 506-453-2611
  - District 6 (Edmundston) – 506-735-2050



# Possibilités d'affaires à valeur élevée

- À partir de ces seuils, les possibilités d'affaires doivent être publiées sur le **Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick (RPANB)**, **sauf si une exemption s'applique.**

## Seuils\*\*\* du processus d'appel à la concurrence ouverte (p. ex. appel d'offres public)

Entité	Biens	Services	Construction
Ministère Organismes Districts scolaires	33 400 \$* <i>(133 800* \$ pour les districts scolaires)</i>	133 800 \$*	133 800 \$*
Régies régionales de la santé	133 800 \$	133 800 \$	133 800 \$
Autres entités du secteur public	133 800 \$**	133 800 \$**	133 800 \$**

\*Entre 10 000 \$ et 33 400 \$ pour les biens (10 000 \$ et 133 800 \$ pour les districts scolaires), entre 50 000 \$ et 133 800 \$ pour les services et entre 100 000 \$ et 133 800 \$ pour la construction, l'appel d'offres est sur invitation par défaut pour le GNB.

\*\*Les seuils peuvent varier selon l'entité. Se reporter au tableau des seuils pour le secteur public

\*\*\*Les seuils changent tous les deux ans à cause de l'inflation. Le prochain changement aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Qu'est-ce que le Réseau des  
possibilités d'affaires du  
Nouveau-Brunswick (RPANB)?**

# Le RPANB

- Le RPANB est le site Web officiel des appels d'offres pour toutes les entités du secteur public du Nouveau-Brunswick.
- Inscription gratuite
- Fonctions
  - Profil des produits
  - Avis par courriel
  - Invitation à soumissionner pour les possibilités d'affaires à faible valeur
  - Téléchargement gratuit des documents d'invitation à soumissionner (quand ils sont disponibles sur le site Web du RPANB)
  - Soumission électronique offerte pour de nombreux appels d'offres émis par Approvisionnement stratégique
  - Affichage des fournisseurs ayant déclaré leur intérêt
  - Affichage des résultats officiels

**Important : Tenez votre profil du RPANB à jour pour recevoir les avis pertinents par courriel.**

# Autres possibilités d'appels d'offres

- CanadaBuys : <https://canadabuys.canada.ca/fr>
- Autres provinces de l'Atlantique
  - Nouvelle-Écosse: <https://procurement-portal.novascotia.ca/tenders>
  - Île-du-Prince-Édouard: <https://princeedwardisland.ca/tenders>
  - Terre-Neuve-et-Labrador: <https://gov.nl.ca/ppa/>

# RPANB (suite)

**Service Nouveau-Brunswick**  
Soumissions en ligne

Page d'accueil du système RPANB  
English  
Inscription du fournisseur  
Parcourir les appels d'offres et les attributions

**Approvisionnement électronique au N.-B.**  
**RPANB**  
(Prod)

Services Nouveau-Brunswick est le propriétaire-exploitant du Réseau de possibilités d'affaires du Nouveau-Brunswick (RPANB).

Le présent site publie gratuitement les documents officiels d'appel d'offres pour des biens et des services, de même que les avis d'appels d'offres pour les projets de construction d'édifices et d'autoroutes au nom du gouvernement.

Le présent site contient également certaines possibilités de soumissions publiées par d'autres organismes du secteur public comme les municipalités, les corporations hospitalières, les corporations de la Couronne, les universités, les corporations régionales d'enfouissement et la Société des loteries de l'Atlantique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service d'assistance du RPANB au 1 800 561-1422 (1-506-444-5636 à l'extérieur du Canada) ou envoyez un courriel à [NBON@snb.ca](mailto:NBON@snb.ca).

**Resources**

- Avis de mode d'approvisionnement de rechange
- Avis de participation à un consortium d'achat
- Information sur les marchés publics
- Autres sites sur les appels d'offres
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Services au gouvernement
- Télécharger Adobe Acrobat

**Options**

- Inscription pour utilisateurs du secteur public
- Parcourir RPANB
- Parcourir les appels d'offres et les attributions

**Menu d'aide en ligne**

Pour de plus amples

**Avis important pour les fournisseurs du Réseau de Santé Horizon, Réseau de Santé Vitalité, Service Nouveau-Brunswick**

[Cliquez ici pour voir la note de changement de la date de livraison](#)

[www.gnb.ca/rpanb](http://www.gnb.ca/rpanb)

**Service  
d'assistance du  
RPANB**

[NBON@snb.ca](mailto:NBON@snb.ca)

**1-800-561-1422**

**Comment les soumissions sont-elles retenues?**

# Attribution

- Quand vous participez à un processus informel (c.-à-d. demande de prix) pour les achats à faible valeur, l'entité acquéresse peut attribuer le marché au fournisseur de son choix.
- Quand vous participez à un processus formel (c.-à-d. appel à la concurrence), les entités doivent retenir la soumission conforme dont l'offre est la plus basse ou la soumission conforme qui reçoit la plus haute note, sauf indication contraire dans les documents de sollicitation.
  - Les demandes de propositions et les demandes de propositions négociées sont évaluées par des experts en la matière qui leur attribuent une note.

*Que se passe-t-il ensuite?*

# Compte rendus

- Après l'émission d'un bon de commande, les fournisseurs peuvent demander un compte rendu (débriefing).
  - Principalement pour les demandes de soumission faisant appel à un système de points (p. ex., demandes de propositions)
- Les entités du secteur public assujetties à la *Loi sur la passation des marchés publics* doivent offrir un compte rendu sur demande.
- Ce processus vise à offrir une rétroaction constructive **sur votre soumission** afin d'en tirer les leçons pour de futures soumissions éventuelles.
- Les fournisseurs sont nombreux à trouver ce processus de compte rendu utile pour la préparation de leurs prochaines soumissions et cela leur permet souvent d'obtenir une meilleure note par la suite.

*Le gouvernement peut-il réserver  
un traitement préférentiel aux  
entreprises du Nouveau-  
Brunswick?*

# Il est possible de réserver un traitement préférentiel aux fournisseurs et aux entrepreneurs du N.-B. quand...

- la valeur estimée de l'achat est inférieure aux valeurs les plus faibles des accords commerciaux applicables (ou quand l'achat n'est pas assujéti aux accords commerciaux) **et que**
- les documents d'invitation à soumissionner indiquent qu'une préférence pourra être donnée (et comment).
- P. ex. Politique d'approvisionnement Le N.-B. d'abord
  - Peut donner la préférence aux soumissionnaires du N.-B. par rapport aux soumissionnaires de l'extérieur du N.-B. quand l'écart entre leurs prix est de 10 % ou moins
  - Peut donner la préférence aux fabricants du N.-B. par rapport aux vendeurs du N.-B. quand l'écart entre leurs prix est de 5 % ou moins
  - Le traitement préférentiel s'applique en attribuant les marchés au N.-B.

## Valeurs les plus faibles des accords commerciaux applicables\*\*\*

Entité	Biens	Services	Construction
Ministère Organismes Districts scolaires	33 400 \$  <i>(121 200 \$ pour les districts scolaires)</i>	133 800 \$	133 800 \$
Régies régionales de la santé	133 800 \$	133 800 \$	133 800 \$
Autres entités du secteur public	133 800 \$**	133 800 \$**	133 800 \$**

\*\*Les seuils peuvent varier selon l'entité. Se reporter au tableau des seuils pour le secteur public

\*\*\*Les seuils changent tous les deux ans à cause de l'inflation. Le prochain changement aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Y a-t-il des ressources pour  
m'aider?**

# Ressources en matière d'approvisionnement

- **Site Web de la Division de l'approvisionnement stratégique de SNB :**
  - Information sur le processus d'approvisionnement et sur l'accès aux possibilités d'affaires
  - Ressources pour les fournisseurs, les entrepreneurs et le secteur public élargi
    - Vidéos
    - Liens clés
  - Processus de passation des marchés publics (Foire aux questions)
  - Stratégie d'approvisionnement Le N.-B. d'abord
    - Politique d'approvisionnement Le N.-B. d'abord
    - Résultats
  - Politique d'approvisionnement écologique



[www.gnb.ca/approvisionnement](http://www.gnb.ca/approvisionnement)

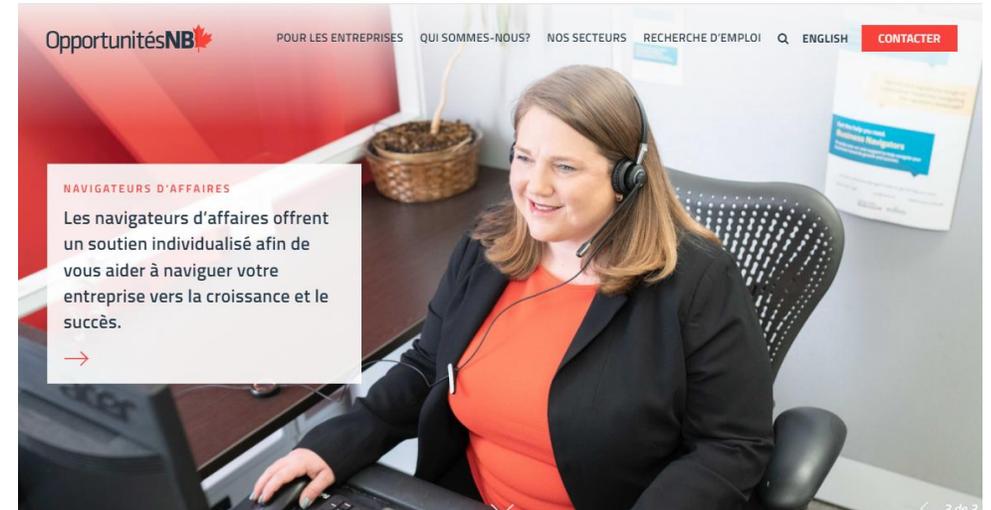
**Remarque : Une copie de cette présentation sera disponible sur la page Web Ressources.**

# Ressources pour les entreprises

- **Opportunités NB (ONB)**

- Offre des services de guide expert, en vous associant avec un responsable dédié qui peut vous aider à :
  - faire croître une entreprise avec son soutien, son expertise et son talent;
  - exporter vos produits et services vers de nouveaux marchés, partout dans le monde;
  - relocaliser votre entreprise au Nouveau-Brunswick.

- Les fournisseurs peuvent également communiquer directement avec les navigateurs d'affaires d'ONB :
  - ils vous aideront face aux divers défis réglementaires associés au démarrage, à la possession et à l'exploitation d'une entreprise.
  - [nav@navnb.ca](mailto:nav@navnb.ca)
  - 1-833-799-7966



<https://onbcanada.ca>

# Conseils pour soumissionner



# Conseils pour soumissionner

## Comment augmenter vos chances de succès

- Vous devez posséder un « **document officiel d'appel d'offres** ».
- **Lisez** attentivement toutes les modalités et conditions.
- Toutes les **questions ou les demandes de précisions** doivent être adressées à la personne-ressource figurant sur le document d'appel offres avant la clôture des soumissions.
  - Posez des questions – ne présumez de rien.
- Assurez-vous de respecter toutes les **exigences obligatoires**.
- **Suivez les instructions**, y compris où et comment présenter votre soumission.
- Vérifiez que votre soumission est **signée**.
- Transmettez votre soumission **à temps**. **N'attendez pas à la dernière minute**.
- **Relisez** les propositions finales pour détecter les coquilles, les fautes d'orthographe et les renseignements manquants.

# Conseils pour soumissionner *(suite)*

Comment augmenter vos chances de succès

- Quand c'est possible, présentez une **soumission électronique dans le RPANB**. Ce processus :
  - Garantit la transmission à temps (il est impossible de répondre à un appel d'offres après sa clôture) et vous fait parvenir un accusé de réception de votre soumission.
  - Comprend une fonction de signature numérique (pour vous éviter d'oublier de signer votre soumission).
  - Comprend une fonction de calcul automatique, ce qui réduit la possibilité d'erreurs de calcul.

**Exemple :**

## Appel d'offres

**Services d'entretien hivernal - Subdivis**

**Tender**

(Prod)

**Soumission électronique permise**

Le document est disponible dans la ou les langues

# Vous avez des questions?



1-800-561-1422



[nbon@snb.ca](mailto:nbon@snb.ca)



[gnb.ca/rpanb](http://gnb.ca/rpanb)

[gnb.ca/approvisionnement](http://gnb.ca/approvisionnement)

